

Annexe I : Glossaire

- **Cellule d'écoute et d'orientation** : Équipe d'écoute et de prévention (une par diocèse), assisté par des experts dans différents domaines (juridique, psychologique...). Les membres de la cellule d'écoute sont nommés par l'évêque du diocèse qui n'en fait pas partie lui-même afin de lui permettre une légitime autonomie. Pour une meilleure représentativité, il est conseillé que la cellule d'écoute de chaque diocèse soit composée au minimum de trois personnes dont un homme, une femme et, dans la mesure du possible, avec une variété de vocation (consacré/laïc/algérien du pays/chrétien et musulman). La connaissance de plusieurs langues en son sein est un atout.
- **Collaborateurs de l'ASSOCIATION DIOCESAINE D'ALGERIE** : salariés, consultants, permanents de l'Église catholique d'Algérie engagés dans les centres caritatifs, culturels et pastoraux, bénévoles et stagiaires.
- **Enfant** : toute personne âgée de moins de 18 ans.
- **Fournisseur** : entité qui fournit des biens ou des services à l'ASSOCIATION DIOCESAINE D'ALGERIE (ADA) ou à ses prestataires de service et partenaires.
- **Membre permanent de l'Église** : comprend tout le personnel religieux, consacré, prêtre et laïc qui est en Algérie dans la durée et qui est au service de l'Église catholique ou la représente.
- **Partenaire** : toute entité juridiquement en lien avec l'ASSOCIATION DIOCESAINE D'ALGERIE (ADA) (dans le cadre d'une subvention, d'un contrat, d'une contribution ou d'un protocole d'accord) pour mettre en œuvre des services aux personnes vulnérables.¹
- **Personne survivante/victime** : personne qui a vécu ou été exposée à un problème de sauvegarde. « Personne survivante » est un terme généralement préféré dans le domaine du soutien psychosocial car il implique une résilience.
- **Personne vulnérable** : toute personne âgée de 18 ans et plus courant un grand risque de subir des préjudices importants en raison de facteurs tels que le sexe, l'âge, la santé mentale ou physique, ou en raison de la pauvreté, des inégalités, de l'expérience du déplacement ou d'une crise.
- **Prestataire de services** : entité qui fournit des services en échange d'un paiement.
- **Point Focal Sauvegarde** : chaque personne identifiée et mandatée de la gouvernance de recevoir les signalements, de les faire remonter et de prendre les mesures de protections d'urgence. Les points focaux Sauvegarde doivent être formés sur la procédure, choisis parmi les différents bureaux, lieux et sites sur le terrain, et des deux sexes.
- **Politique** : La politique d'une organisation est l'ensemble des principes, règles, valeurs et normes qui guident sa gouvernance. Les politiques d'une organisation énoncent les règles et les règlements applicables au lieu de travail, définissant des pratiques et des lignes directrices pour gérer les problèmes et les risques potentiels.
- **Programme** : Projet mis en place.
- **Rapporteur** : personne qu'identifie et signale des incidents soupçonnés d'abus ou d'exploitation d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. Tous les collaborateurs de l'ADA sont tenus de signaler toute suspicion d'abus ou d'exploitation impliquant des collaborateurs de l'ADA ou d'autres travailleurs humanitaires, même s'ils n'ont pas une connaissance complète des faits.
- **Registre des signalements de Sauvegarde** : Registre confidentiel dans lequel sont consignées les informations concernant les incidents de Sauvegarde (type d'allégation ; date de signalement, sujet de l'enquête, nom de la personne survivante/victime si connue, nom du rapporteur si connu, résultat de l'enquête et actions disciplinaires et correctives prises). Il est accessible uniquement aux Points Focaux Sauvegarde qui reçoivent le signalement et

¹ Il peut s'agir d'une organisation locale à but non lucratif, d'une organisation communautaire, confessionnelle ou une organisation de la société civile, d'une organisation internationale à but lucratif ou non, d'une institution universitaire, d'un gouvernement local ou national.

aux enquêteurs, si une enquête est nécessaire. Un système d'anonymisation et un accès personnalisé assurent la confidentialité.

- **Sauvegarde** : Responsabilité qui incombe aux organisations de créer et maintenir, dans les lieux de travail, d'activités et de programmes, un environnement qui permette de prévenir le harcèlement, la violence et l'exploitation de toutes personnes, notamment des enfants et des adultes vulnérables.
- **Stalking** : est une forme aggravée de harcèlement, caractérisée par une attention obsessive et non désirée, par des comportements intrusifs dans la vie d'une personne.
- **Sexting** : est l'acte d'envoyer électroniquement des textes ou des photographies sexuellement explicites, en français des « sextos », surtout d'un téléphone portable à un autre.